

**Master 1 : économie et gestion d'entreprise**  
**Module : gestion et audit fiscale des entreprises**

**Fiche Td 01**

**Exercice 01**

Monsieur et madame (Y) ont décidé de souscrire une déclaration commune au titre de leur revenu de l'année 2018.

Les données :

**Monsieur (Y) :**

Revenu annuel : 3.400.000 DA

Cotisation sécurité sociale : 510.000 DA

**Madame (Y) :**

Revenu annuel : 4.200.000 DA

Cotisation sécurité sociale : 630.000 DA

**Travail à faire :**

- Déterminer le montant IRG du par couple et dites si la déclaration commune lui est profitable.

**Exercice 02 :**

Le tableau suivant représente le revenu du monsieur (A) et madame (B) :

Monsieur (A) :	Madame (B) :
Revenu annuel : 4.300.000 DA	Revenu annuel : 5.800.000 DA
Cotisation sécurité sociale : 645.000 DA	Cotisation sécurité sociale : 870.000 DA

Le couple (A) et (B) ont décidé de souscrire une déclaration commune au titre de leur revenu de l'année 2018.

**Travail à faire :**

- Déterminer le montant IRG du par couple et dites si la déclaration commune lui est profitable.

**Exercice 03**

Monsieur (X) est un salarié dans une entreprise (A), son salaire brut mensuel imposable est de 98000 DA. En plus, il gère une entreprise qui lui à générer un bénéfice annuel de 2.900.000 DA en 2018. La cotisation casnos s'élève à 435.000 DA.

**Travail à faire :**

- Etablir la déclaration annuelle des revenus de (X) et déterminer quel et le montant à payer de l'IRG.

**Exercice 04**

Voici les données suivant de l'année 2018 :

- [1]. Monsieur (Y) est un salarié dans une entreprise (A), son salaire brut mensuel imposable est de 104.000 DA.
- [2]. Monsieur (Y) gère une entreprise qui lui à générer un bénéfice annuel de 3.150.000 DA.
- [3]. La cotisation casnos 472.500 DA.

**Travail à faire :**

- Etablir la déclaration annuelle des revenus de (X) et déterminer quel et le montant à payer de l'IRG.

**Exercice 05**

Monsieur (X) a réalisé un bénéfice professionnel de 2.400.000 DA en 2017. En outre, il a exercé comme salarié dans le privé, salaire brut imposable 70.000 DA/mois. D'autre part, il a bénéficié de 76.000 DA d'intérêt généré par un livret d'épargne.

(Y) l'épouse de monsieur (X) a réalisé un bénéfice de 3.000.000 DA en qualité de pharmacienne.

**Travail à faire :**

- Etablir la déclaration commune du couple sachant qu'ils ont payé respectivement 320.000 DA et 460.000 DA de cotisations casnos.

**Exercice 06**

Voici les données suivant de l'année 2018 :

- [1]. Monsieur (Y) a réalisé un bénéfice professionnel de 2.850.000 DA.
- [2]. Monsieur (Y) a exercé comme salarié dans le privé, salaire brut imposable 90.000 DA/mois.
- [3]. Monsieur (Y) a bénéficié de 84.000 DA d'intérêt généré par un livret d'épargne.
- [4]. Madame (Y) l'épouse de monsieur (X) a réalisé un bénéfice de 3.250.000 DA en qualité d'architecte.
- [5]. La cotisation casnos de monsieur (X) est 427.500 DA.
- [6]. La cotisation casnos de la madame (Y) est 487.500 DA.

**Travail à faire :**

- Etablir la déclaration commune du couple et déterminer quel et le montant à payer de l'IRG.